

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

3 SITES | 2500 ÉTUDIANTS | 14 B.U.T. | 7 LP | +500 INTERVENANTS PROFESSIONNELS

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, vous permettez le développement de nos formations et contribuez à l'acquisition des compétences dont vous avez besoin !

ACQUISITIONS POUR LA TA COLLECTÉE EN 2022 :

- Renouvellement du parc informatique
- Conductivité thermique dans les matériaux
- Banc d'étude des capteurs de température
- Création d'un laboratoire de langues multimédia
- Logiciels VR
- Robot de découpe laser
- Appareils de mesures spécifiques
- Etc.

LES PROJETS POUR 2023 :

- Bras de mesures et scan 3D
- Machine de résistance à la pression interne verre
- Enceinte climatique
- Tube de Kunt, logiciel et calibrateur
- Maintenance des équipements pédagogiques et Cyber-Range Airbus
- Renouvellement et investissement logiciels
- Renouvellement du parc informatique
- Etc.

VOUS SOUHAITEZ NOUS APPORTER VOTRE SOUTIEN ?

Connectez-vous sur la plateforme **SOLTÉA** à partir du **25 mai 2023** et **fléchez votre versement** vers l'IUT de Reims-Châlons-Charleville. Vous pouvez nous retrouver directement grâce à **notre code UAI : 0511026N**

Attention ! Le versement se faisant uniquement via la plateforme SOLTÉA, nous ne pouvons plus accepter de versement par chèque et virement bancaire.

Pour plus d'informations :

Contactez-nous par téléphone au : 03 26 91 30 02

Ou par mail : alexandra.forest@univ-reims.fr

ET RETROUVEZ TOUTE NOTRE OFFRE DE FORMATION SUR NOTRE SITE : WWW.IUT-RCC.FR

